


**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2023**

Date de convocation : vendredi 30 juin 2023

 Délibération n° CC_2023_144
 Nomenclature : 7.5.1
Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 46

Votants : 54

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à Mme Annie GRELET,
 Mme Aurore DESCHAMPS à M. Philippe ROUET,
 M. Alexandre GRENOT à M. Francis GRELLIER,
 M. Pierre TUAL à M. Joseph DE MINIAC, Mme
 Véronique CAMBON à Mme Caroline AUDOUIN,
 M. Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN,
 Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON,
 Mme Véronique TORCHUT à M. Ammar BERDAI,
 M. Pierre HERVE à M. David MUSSEAU
 Ne prend pas part au vote : 1

OBJET : Attribution d'un fonds de concours au
 bénéficiaire de la commune de Villars les Bois pour
 les travaux de réhabilitation de l'ancienne école
 en atelier communal

Le 6 juillet 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Annie GRELET, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, Mme Anne RAYNAUD, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Eric BIGOT, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Jacki RAGONNEAUD, M. Bernard COMBEAU, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, Mme Céline VIOLLET, M. Michel ROUX

Secrétaire de séance : Mme Annie GRELET
RAPPORT

Le rapporteur informe l'assemblée que la commune de Villars les Bois souhaite réaliser des travaux de réhabilitation de l'ancienne école en atelier communal.

D'un montant de 94 725,04 € H.T, ce projet peut bénéficier d'une subvention du Département de la Charente-Maritime à hauteur de 42 626,27 €, représentant 45 % de la dépense H.T.

La commune sollicite, à cet égard, la participation financière de la Communauté d'Agglomération de Saintes en vertu de son dispositif « fonds de concours élargi » issu de la délibération n°2022-17 du

Conseil Communautaire en date du 10 février 2022 qui intervient sur le reste à charge de la commune.

Le plan de financement prévisionnel HT de cette opération s'établit, en recettes, comme suit :

Organismes	Montants sollicités HT
Département - 45 %	42 626,27 €
Commune - 28 %	26 053,77 €
CDA Saintes - 27 %	26 045 €
TOTAL H.T	94 725,04 €

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5216-5 VI qui prévoit qu'
« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours »,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023,

Vu la délibération n°2022-17 du Conseil Communautaire en date du 10 février 2022 portant sur le fonds de concours élargi,

Vu la demande en date du 21 mars 2023 de Monsieur le Maire de Villars les Bois portant sur des travaux de réhabilitation de l'ancienne école en atelier communal,

Considérant tout l'intérêt de ce projet pour la commune de Villars les Bois et ses environs,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal au compte 2041411,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** le versement par la Communauté d'Agglomération de Saintes d'un fonds de concours d'un montant de 26 045 € à la commune de Villars les Bois pour des travaux de réhabilitation de l'ancienne école en atelier communal.

- **de préciser** que ce fonds de concours ne sera versé qu'après production des factures de réalisation des travaux par la commune et qu'il ne pourra, en aucun cas, dépasser la part du financement assurée par la commune, une fois déduites les différentes subventions obtenues auprès des partenaires financiers.

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge des finances, à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 1 élu ne prend pas part au vote (M. Fabrice BARUSSEAU)

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

A. Grelet

Annie GRELET



Le Président,

Bruno Drapron
Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.